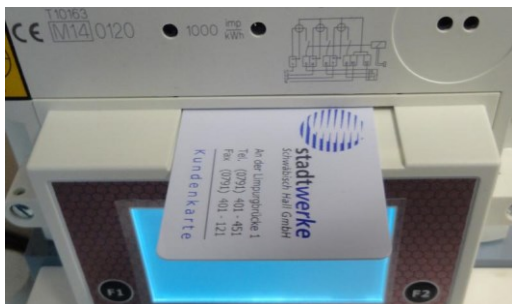


Notice d'utilisation du compteur à carte à puce

Avant l'installation du compteur, nos employés calculent le montant à verser pour le remboursement de la dette et les frais de fourniture électrique en cours et procèdent au préalable à un chargement unique sur la carte. Après le montage du compteur à carte à puce, l'installateur vous donne la carte à puce avec le crédit de départ pour une journée.

Nous avons répertorié chaque étape en nous appuyant sur des exemples de cas concrets (dans cet exemple, les frais de base sont de 5,00 € par jour) :



- ▶ Notre installateur procède au changement du compteur. Introduisez ensuite la carte à puce dans la fente prévue à cet effet dans le lecteur de carte situé sur le compteur.



- ▶ Le solde actuel de la carte s'affiche sur l'écran et est transmis au compteur. La carte peut alors être enlevée.

Attention :

Si, par exemple, le compteur est monté à 08h30 et activé par la carte de service, le tarif de base journalier est retranché du crédit du compteur au bout de 24 heures.

Exemple après 48 heures :



- ▶ Veuillez noter que le tarif de base journalier est aussi prélevé du compteur lorsque le crédit du compte du compteur est déjà épuisé.

Attention :

Le compteur s'arrête le jour suivant (après 72 heures) à 08h30 !!!

Exemple après 72 heures :



- ▶ Si vous n'avez pas rechargé la carte à temps, le compteur s'arrête et les frais journaliers continuent quand même à être décomptés, car le forfait journalier comprend aussi le remboursement de la dette. Il s'agit donc d'une sorte de paiement échelonné. Ce versement est dû même en l'absence de consommation d'électricité. Le solde du compte du compteur devient donc négatif.

Exemple après 96 heures :



- Nous vous prions de venir le jour même au centre clientèle pour charger la carte à puce avec de l'argent.
- Vous devez avoir assez d'argent pour charger la carte de façon à couvrir le montant négatif et les frais journaliers futurs.
- Réintroduisez ensuite la carte à puce dans la fente prévue à cet effet dans le lecteur de carte situé sur le compteur. Le montant total est automatiquement transféré au compteur.
- Le montant du crédit est ainsi transféré de la carte au compteur.

Exemple après chargement de la carte à puce avec 15,00 € :



- Les -5,00 € sont d'abord remboursés, il reste alors un avoir de 10,00 €.
- Cela suffit pour les 48 heures suivantes.
- Pour savoir entre-temps combien d'argent il reste au compteur, introduisez la carte dans la fente du compteur et le crédit restant s'affiche sur l'écran.
- Pour empêcher l'arrêt du compteur, rechargez à temps la carte à puce dans notre centre clientèle.

Bases légales

- Le § 14 al. 3 du « Règlement sur les conditions générales d'approvisionnement de base des clients résidentiels et l'approvisionnement de remplacement en électricité du réseau basse tension (règlement sur l'approvisionnement de base en électricité [StromGVV]) » spécifie que le fournisseur d'électricité peut installer un compteur à carte à puce chez le client au lieu d'exiger un paiement à l'avance.
- Les conditions supplémentaires de la Stadtwerke Schwäbisch Hall GmbH à la Strom GVV (point 3. Prépaiement et systèmes de paiement anticipé, § 14 StromGVV ; annexe 1 de la liste de prix de la StromGVV ; point II)

Contact :

Stadtwerke Schwäbisch Hall
GmbH Verbrauchsbuchhaltung
An der Limpurgbrücke 1
D-74523 Schwäbisch Hall

Tél : +49 (0) 791 401-453

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 08h00 à 17h00



stadtwerke
Schwäbisch Hall GmbH